

## VALENCE : Un arrêté municipal contre les antennes relais

Presque aux limites de la loi. Face à des opérateurs de téléphonie, conquérants modernes des toits d'immeuble, la municipalité tente de ne pas ciller. Coûte que coûte.

Elle entend proscrire l'implantation de toute nouvelle antenne-relais à proximité d'écoles ou de crèches.

Un défi quand aucun texte de loi en Europe n'empêche, ni ne modère quelconque installation de ces équipements qui permettent d'utiliser un téléphone portable.

Michèle Rivasi, adjointe à l'environnement, n'en a cure. Brouillée avec le trio SFR, Orange, Bouygues, elle frappe du poing sur la table :

«Quand j'ai reçu les trois opérateurs il y a quelques mois, j'ai eu un "niet" terrible pour enlever toute antenne. Leur argument, c'est : "Rien ne dit qu'il faut déplacer les antennes". Bref, cela fut houleux et ça s'est mal passé. J'ai même demandé à l'un d'entre eux, insultant avec les élus, de sortir de la pièce».

Nous étions en juin, l'idée de l'arrêté municipal germait. Il sera soumis au vote du conseil municipal de lundi. «La mairie décide d'interdire toute installation à moins de 100 mètres des écoles et des crèches, précise Michèle Rivasi. C'est une première». Nationalement, non, Colomiers ayant déjà oeuvré dans ce sens (voir repères). Mais dans la région, oui.

### Unanimité politique

Autre rareté : l'unanimité politique qui se dégage sur le sujet. Nicolas Daragon (UMP, opposition) l'a déjà assuré à la majorité : «On est entièrement d'accord, on votera et on se mobilisera avec vous». Valence monte donc au front. Pour plusieurs raisons qu'expliquent Michèle Rivasi : «D'abord, par le rapport scientifique "Bio initiative" qui prouve les dangers des champs électro-magnétiques notamment sur le système nerveux. Deux : une résolution du parlement européen qui demande la réduction des normes. Trois, le principe de précaution. Et enfin, je vais argumenter sur le fait que le nombre de collectifs qui se créent pourraient troubler à terme l'ordre public».

L'arrêté dans les tuyaux fait déjà tiquer les opérateurs. SFR envisagerait une action en justice.

### L'HISTOIRE DE COLOMIERS

A Colomiers (31) en 2002, la municipalité avait pris un arrêté fixant les conditions d'implantation des pylônes de téléphonie mobile sur son territoire mais le conseil d'État l'avait cassé. En ce début décembre, SFR voulant installer un pylône s'est vu bloquer l'accès par les riverains. À leurs côtés, le maire a pris un arrêté pour suspendre les travaux.



Aller à l'essentiel [c'est aider Next-up organisation](#) dans son combat, c'est faire adopter le standard BioInitiative [0,6V/m, pourquoi ? \(cliquer\)](#)

